



# droit public: pylones et non conformité du PLU

Par **apepa67**, le **12/03/2009** à **10:16**

Bonjour,

nous sommes un collectif qui nous battons pour le retrait des antennes relais proches des écoles (5m).

D'après les renseignements que nous avons pu avoir, le terrain sur lequel se trouve les antennes est propriété des opérateurs.

A l'époque de l'implantation, le POS était valide mais il a été remplacé par le PLU. Il n'y aurait pas d'effet rétroactif mais toute modification de l'antenne ne serait pas légale. Le PLU ne serait plus conforme pour ces pylones

Nous ne savons pas comment attaquer les opérateurs et souhaiterions savoir comment faire  
Cdt